

## Le respect de la dignité humaine est la règle d'or de notre code d'éthique

i-5

NOUVEAU

Ce code d'éthique établit les droits du résident : droit à l'information, à la confidentialité, au respect de sa personne, à la sécurité face aux risques, à la protection contre toute forme d'abus, à un service personnalisé et enfin le droit de participer aux décisions qui le concernent y compris en cas d'incapacité. Les différents intervenants s'engagent donc à adopter des comportements et des attitudes qui témoignent de compassion et de respect mutuel. Ce qui veut dire concrètement à respecter le résident à la fois dans son identité, ses croyances, à assurer la confidentialité des renseignements personnels qui leur sont confiés ou encore des confidences reçues du résident. Les intervenants s'engagent aussi à entretenir un environnement de travail positif et harmonieux et à rechercher, en cas de conflits, les solutions dans un esprit d'entraide et de reconnaissance de la contribution de chacun. Le code d'éthique définit en terminant les responsabilités du résident et de ses proches : respect des règles de l'établissement, responsabilité de s'informer, collaboration avec le personnel et courtoisie envers les autres résidents.

Nom de l'outil	Le respect de la dignité humaine est la règle d'or de notre code d'éthique
Type de document	Code d'éthique en CHSLD
Type d'abus	
Catégorie d'intervenants ciblés	Tous ceux et celles qui œuvrent auprès de la clientèle du CHSLD
Organisme de provenance	CHSLD Vigi Santé
Ville (région)	Montréal et autres régions
Date de création	Révision du code d'éthique par le CA, février 2007
Personne contact (coordonnées de l'organisme)	Maryse Soulières  CHSLD Vigi Reine-Élisabeth 2055, rue Northcliffe, Montréal(Québec) H4A 3K6  Téléphone : 514 788-2085 Télécopieur : 514 788-2905 Courriel : <a href="mailto:msoulieres@vigisante.com">msoulieres@vigisante.com</a>
Comment se procurer l'outil	Contactez Maryse Soulières
Particularités	Ce code d'éthique est le résultat d'un processus de sensibilisation et de formation de tout le personnel et principalement des nouveaux employés à l'importance de respecter les droits des résidents et de les alerter aux risques d'abus que peuvent subir les aînés.

